

<https://pierre-alainmillet.fr/Oui-nous-defendons-le-droit-au>



Conseil Municipal du 12 Octobre 2015

# Oui, nous défendons le droit au logement pour tous !

- Logement -

Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2015

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

La rénovation urbaine et le contrat de ville dessinent un cadre structurant pour la politique de logement de notre ville, les quartiers concernés représentant 41 % des Vénissiens. Le PNRU fixe des objectifs de 1000 logements détruits pour 2000 construits et 4000 rénovés. Le contrat de ville veut diversifier l'offre de logements et réduire la concentration des difficultés sociales. Tout cela dans le contexte des lois LAMY et ALUR dont les objectifs déclarés sont louables, mais dont les moyens discutés, notamment après le comité interministériel de cet été, sans parler des objectifs qui ne résistent pas aux pressions des intérêts privés, que ce soit l'encadrement ou la garantie universelle des loyers.

- D'abord pas de retour de l'aide à la pierre, malgré les annonces de François Hollande au congrès HLM, 250M€ après 120M€ en 2014, mais en institutionnalisant un fonds qui dépendra d'abord des ressources des bailleurs, donc des loyers des locataires. Le montant reste très loin de son niveau des années précédentes, 595M€ en 2010, très loin des promesses électorales en 2012 de doublement, sans compter que le budget 2016 ne confirme même pas ces annonces, mais aggrave les prélèvements sur le 1 % logement pour financer l'ANRU !
- Ensuite, l'action contre les ségrégations se traduit par la décision administrative de refuser toute nouvelle construction de logement social dans les quartiers dépassant les objectifs de la loi SRU, et par la décision de ne pas reconstituer les logements sociaux démolis dans les quartiers prioritaires.

Résultat, si nous avons pu construire 400 logements sociaux sur les 900 de l'ANRU1, l'ANRU2 représenterait 1000 logements sociaux en moins et 2000 autres logements en plus, passant ainsi la part de logement sociaux de 77 % à 50 % ! Sur la ville, nous avons livré en 2014, 1130 logements dont seulement 243 sociaux familiaux. Si nous ne faisons rien, la part de logement social baissera de 2% par an !

Certains se félicitent, comme les maires de St-Fons ou de Vaulx-en-Velin. C'est leur choix politique, ce n'est pas le notre. Pour réduire les ségrégations nous avons été les premiers à aider les copropriétés des Minguettes, à développer l'accession sociale, pour diversifier l'offre de logement. Ce qui nous guide, ce n'est pas un seuil, mais la réponse aux besoins des Vénissiens ! Ils sont 3000 à attendre un logement social, dont 1000 en dehors de Vénissieux et 2000 à Vénissieux ! Car le choix du logement est une question de vie sociale, de transport, de services publics, de ce qui fait qu'on se sent d'un lieu, qu'on y est chez soi, dans un tissu social qui ne se délocalise pas ! Et les statistiques sont éloquentes. 82% des Vénissiens ont droit par leurs revenus au logement social PLAI, c'est à dire aux loyers les plus bas, et nous avons du mal à louer les logements PLS dont les loyers de 10€/m<sup>2</sup> sont trop élevés pour beaucoup.

La mixité sociale, ce n'est pas envoyer les pauvres chez les riches et faire venir les riches chez les pauvres ! A ce compte, il faudrait organiser l'émigration de millions de Français pauvres en Allemagne ! Non, lutter contre la concentration des difficultés sociales, c'est un travail de proximité, concret, qui suppose des constructions, mais aussi une politique d'attribution cohérente, et surtout qui développe des services publics forts pour l'éducation, la culture, la vie associative, l'insertion, le retour à l'emploi. Car à la fin, c'est bien l'emploi qui décide des revenus, pas le logement !

Imaginez un seul instant dans 3 ans, il faut vider un immeuble social devant être démolit et voisin de nouveaux immeubles construits, et il faudrait dire aux habitants : ces reconstructions ne sont pas pour vous ? C'est évidemment impossible !

C'est un débat approfondi que nous avons avec la métropole pour garantir effectivement l'égalité des chances dans l'accès au logement, et cette égalité suppose de prendre en considération les demandes des habitants !